

DECISION MUNICIPALE n° D20250107-001

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

Service	Affaire	Affaires Juridiques		
Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services		
L L U				

Objet	Avenant n° 2 au contrat d'assurances DOMMAGES AUX BIENS		
Numéro	Marché N° 2023F13 Lot 1 – Contrat n° 182817/P		
Attributaire	SMACL ASSURANCES		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20231219-183 en date du 19 décembre 2023 approuvant le marché de prestations d'assurances DOMMAGES AUX BIENS à intervenir avec SMACL ASSURANCES, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la décision D20240502-041 en date du 2 mai 2024, approuvant l'avenant n° 1 au marché d'assurance Dommages aux biens n° 182817/P, relatif à l'extension de garantie aux réfugiés accueillis dans les locaux loués par la collectivité et notamment dans le cadre de l'accueil par le CCAS de la Ville d'Ussel d'une personne ukrainienne au sein de la Résidence Les Acacias ;
- Considérant la nécessité de prolonger cette garantie pour l'année 2025 ;

Décide,

Article 1: De conclure l'avenant n° 2 au marché d'assurance DOMMAGES AUX BIENS n° 182817/P, à intervenir avec S.M.A.C.L. Assurances - 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9, ayant pour objet l'extension de la garantie aux réfugiés accueillis dans les locaux loués par la collectivité et notamment dans le cadre de l'accueil par le CCAS de la Ville d'Ussel d'une personne ukrainienne au sein de la Résidence Les Acacias.

Article 2: La garantie est étendue à titre gracieux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 7 janvier 2025.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE